



Brésil : fumer ou conduire, il faut choisir

Rubrique : actualités - Date : samedi 16 novembre 2002

BRASILIA (AP) - Une commission du Sénat brésilien a approuvé jeudi un projet d'interdiction du tabac au volant. Le texte sera adopté s'il obtient l'accord d'une commission similaire la semaine prochaine à la Chambre des députés.

Le fait de fumer en conduisant sera alors passible d'une amende de 85,13 reals, soit 23 euros.

Le sénateur Gilvam Borges, qui présentait ce projet de loi, a expliqué que la cigarette en voiture nuisait à la capacité du conducteur à tenir correctement son volant, changer les vitesses et d'une manière générale : à conduire. Il y a aussi le risque d'incendie, a-t-il souligné.

Il est interdit de téléphoner en conduisant au Brésil mais cette loi est largement ignorée. AP st/v621